

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 775

**FORMATION DES AGENTS DE SÉCURITÉ POUR LE
TRAVAIL EN MILIEU PSYCHIATRIQUE**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°775 FORMATION DES AGENTS DE SÉCURITÉ POUR LE TRAVAIL EN MILIEU PSYCHIATRIQUE

N° du stage	775 1 2021 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 13/09/2021 au 15/09/2021
Prix	1 000,00 €;		

PUBLIC CONCERNÉ

- Agents de sécurité exerçant dans les établissements de santé mentale, AEQ et OPQ.
- Agents hospitaliers de sécurité.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un infirmier ou un cadre de santé exerçant en santé mentale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Comprendre le rôle et les fonctions de l'agent de sécurité.
- Appréhender la législation, la compréhension des troubles mentaux et leurs liens avec la gestion des risques.
- Utiliser des outils afin d'ajuster le contact à autrui en fonction de profils et de situations complexes.
- Savoir contribuer à la prévention de la violence par une bonne analyse des situations.
- Participer activement au travail de l'équipe soignante en cas de nécessité.
- Pouvoir contribuer à la contention physique mise en œuvre par les soignants lorsque ceux-ci sont en nombre insuffisant.

CONTENU

1. Pratique, rôle et place de l'agent de sécurité en psychiatrie.
2. Troubles de la santé mentale et droits du patient.
3. L'agent de sécurité en contact avec le public : le contact préventif.

4. Les outils de l'agent de sécurité pour gérer et écourter un contact fortuit dans les situations quotidiennes.
5. L'adaptation du contact selon la personnalité ou la maladie de l'usager.
6. La contribution de l'agent de sécurité à la prévention de la violence.
7. L'intervention de crise en réponse à un appel des soignants.
8. Ateliers pratiques de techniques d'immobilisation et de contention utilisées en psychiatrie en situation de renfort.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N° du stage	775 1 2021 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 13/09/2021 au 15/09/2021
Prix	1 000,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE DPC STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :
TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :
EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
EMAIL :
SERVICE : TÉL :
LIEU DE TRAVAIL :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION